

PV de la réunion du 28 août 2013

Participants :

- Maurice WEISS, maire de Saint-Agrève (MW),
- Alain CABANES (AC),
- Bernard COUËDEL, président de la CCHV (BC),
- Jacques JULIEN, président du CVD (JJ),
- Jean-Paul BOURGÈS, délégué CVD sur Haut Vivarais (JPB),
- Joël LACOUR, vice-président SICTOM (JL),
- Vincent TARDY SICTOM (VT),
- Jean-Hugues CARREL-BILLARD, médiateur (JHCB)

Absents excusés : Jean FAYARD, Henri SÉNÉCLAUZE, Jean-Marie FOUTRY, Yves SABATIER

Points principaux à retenir de la réunion

- Les travaux prévus pendant les mois de juillet et août (Réunions publiques à Saint-Agrève et Rochepaule, questionnaire, permanences pour la population) ont eu lieu et confortent la démarche initiée à Saint-Agrève.
- Il apparaît indispensable de conclure rapidement la phase réflexion afin d'éclairer les habitants ... et pas seulement en HAUT-VIVARAIS.
- Les points importants sont le mixage de solutions et l'enquête auprès de la population pour connaître le choix de chacun en s'engageant à le respecter.
- L'ensemble du SICTOM doit désormais se prononcer, à partir d'un document consensuel (SICTOM, Saint-Agrève, CCHV, CVD), préparé sous l'égide du médiateur. Une réunion du conseil syndical du SICTOM devra permettre au CVD d'exprimer son point de vue, puis d'avoir un vote du SICTOM débouchant sur la mise en œuvre d'une proposition d'un nouveau schéma dans les quatre communautés de communes.
- La mise au point du rapport à soumettre au conseil syndical aura lieu le 16 octobre à 9 h à Saint-Agrève.

MW ouvre la réunion à 9 h en mairie de Saint-Agrève et rappelle les événements locaux intervenus depuis la précédente réunion. Il évoque la réunion publique tenue à Saint-Agrève le 16 juillet qui a souffert de la concurrence d'un concert ayant lieu au temple à la même heure. Il note la vivacité des dialogues qui se sont noués et le très bon déroulement qui en ressort. En l'absence de **JMF**, **JPB** indique qu'une réunion similaire, avec une très forte assistance a eu lieu à Rochepaule le 26 juillet dans une ambiance toujours très correcte et non polémique. **MW** signale que beaucoup d'habitants sont venus retirer des questionnaires et que des retours continuent d'arriver ces derniers jours. Il souligne le fait qu'il a souvent été interrogé tout au long de l'été par les personnes qu'il rencontrait avec une question largement récurrente : « Combien ça va coûter ? ».

MW indique également que ses concitoyens réagissent souvent au mauvais fonctionnement du système actuel et il indique avoir écrit au SICTOM à ce sujet.

JL ayant reconnu « qu'il y a quelques petits problèmes de ramassage, nos agents ayant tendance à oublier des secteurs (sur des centaines d'arrêts, le pourcentage est très faible », **BC** renforce le propos de **MW** en disant : « Il n'y a pas quelques petits problèmes ... il y en a beaucoup ».

JL, sans contester les difficultés, déclare qu'en ce qui concerne le ramassage des ordures ménagères que 60 % de celles-ci ne sont pas liées aux déchets ménagers. Dernière collecte entre 6 et 9 heures, 9 tonnes , 2ème tour, 8 tonnes (il y a vraiment besoin de faire du tri sur Saint-Agrève)

MW indique qu'il a également écrit au SICTOM à propos des conditions d'usage des déchetteries où un particulier amenant ses déchets au moyen d'un camion prêté par une entreprise se voit obligé de payer comme s'il agissait en tant que professionnel.

VT et **JL** répondent que c'est une question qui peut être abordée lors d'une prochaine réunion car on ne voit pas de solution très facile à mettre en place en l'état

AC fait part de l'attente de nombreux habitants désireux de savoir quelles conclusions résultent de la concertation, et il souligne que la sensibilité au problème des déchets a bien progressé du fait qu'on en ait beaucoup parlé. **BC** confirme que l'information améliore le tri et **JL** évoque la diminution très importante des tonnages (500 tonnes au 1^{er} trimestre 2013) là où les bacs individuels sont utilisés (A cette occasion il confirme que le taux de distribution des bacs individuels n'est que de 50 %).

JPB souligne l'erreur de communication initiale ayant consisté, dans « Le Japarinarde », à donner des coûts bien avant le moment où il était légitime de le faire ... pour rester ensuite deux ans dans le flou. **BC** redit que, tant que tous les coûts ne seront pas connus, il est inutile d'évoquer des tarifs et **VT** fait remarquer qu'on ne dispose que d'estimations tant que l'on n'a pas tourné à blanc pendant un temps suffisant. **BC** lui en donne acte mais considère qu'il est quand-même possible de faire des hypothèses raisonnables d'anticipation en fonction des tonnages.

JL En ce qui concerne les tarifs, jusqu'au 20 septembre 2012, seule était prise en compte la redevance incitative.

Revenant à l'ODJ, **JHCB** indique qu'il l'a modifié pour ajouter, en fin, une intervention d'AC. Il exprime qu'à son sens l'essentiel au cours de cette réunion c'est de se mettre

d'accord sur le processus de décision concrétisant les conclusions de la concertation initiée en décembre dernier et il détaille l'ODJ en explicitant le contenu de chaque étape.

VT évoque le fait que le CVD n'a pas la même attitude selon qu'il est en concertation à Saint-Agrève ou sur le terrain en Haute-Loire. **JPB** lui répond qu'à Saint-Agrève le SICTOM a accepté de discuter et le CVD a montré qu'il était capable d'évoluer, mais qu'en Haute-Loire il n'est tenu aucun compte des discussions et des avancées constatées à Saint-Agrève. Il est donc logique et normal qu'en Haute-Loire le CVD reste dans une position d'affrontement avec le SICTOM.

VT et **JL** précisent la position du SICTOM sur leur souhait de mettre en place une concertation de même nature que celle engagée à Saint-Agrève (et avec des personnes toutes aussi ouvertes à la discussion) sur le 43. **VT** propose de réfléchir, après validation des avancées de Saint-Agrève, à une action à mettre en place auprès des élus du 43.

JL déclare que les élus de la Haute-Loire et les SICTOMs du département réfléchissent déjà avec le Conseil Général au Plan Général d'Élimination des Déchets et de ses conséquences sur l'après VILLEMARCHE. En effet, la ou les solutions qui seront à mettre en œuvre ne pourra (ont) se faire qu'en respectant le cadre défini par celui-ci.

Il évoque alors les réunions qui ont eu lieu au Puy qui s'orientent vers l'abandon de la création de deux nouveaux centres d'enfouissement, l'envoi des déchets du Nord du département vers Clermont-Ferrand et une usine de tri mécano-biologique pour le secteur dans lequel le SICTOM est inclus. Alors que les procédures de décision ne sont pas encore achevées, il indique le nom de l'entreprise qui serait retenue : VACHER. Il indique également le coût prévisible pour cette solution qui serait de 140 €/tonne.

JL déclare que les négociations sur Saint-Agrève serviront de tremplin pour impulser le même type de proposition. Les élus de la Haute-Loire attendent avec impatience la fin du processus de concertation sur le Haut-Vivarais.

En réponse à cet éclairage, **BC** rappelle que les communes et communautés de communes, même si elles délèguent, sont attentives aux conditions de collecte et traitement des ordures ménagères. Le Haut-Vivarais, par son rattachement au SICTOM de Tence dépend réglementairement du plan d'élimination des déchets élaboré par le 43, et non à celui établi au plan bi-départemental 07 - 26. Il précise que pour la CCHV le coût pour l'utilisateur et à son évolution est un point fondamental, et indique qu'elle sera très attentive de ce point de vue aux solutions proposées côté Haute-Loire pour l'après Villemarché. **AC** fait part de son scepticisme devant le plan-43 car la complexité technique du sujet lui semble nécessiter l'assemblage de diverses solutions qui lui semblent manquer dans ce que **JL** a évoqué.

JJ précise alors la position du CVD qui n'avait pas été invité à la réunion organisée par le CG-43 ... mais s'est invité. Le CVD demande que des concertations similaires à celle qui a couvert la CCVH aient lieu dans les trois communautés de communes de Haute-Loire du territoire du SICTOM. Il indique, enfin, que le CVD ne se sent aucunement solidaire des conclusions du CG-43 et qu'il continue de penser nécessaire qu'un nouveau casier soit créé à Villemarché.

AC, BC, MW soulignent, tour à tour, que la connaissance des coûts et leurs prévisions d'évolution sont des éléments essentiels dans le choix d'une orientation et **JL** signale que commencer à fonctionner à blanc en 2014 est nécessaire pour prévoir les évolutions de volumes et donc les coûts.

JPB fait état du texte du bulletin municipal de Saint André-en-Vivarais qui suggère que le CVD pourrait être tenu pour responsable d'une dérive des coûts. Il indique avoir réagi en écrivant au maire de Saint André-en-Vivarais pour s'indigner de cette manipulation.

BC et **VT** indiquent que, compte-tenu de l'augmentation inéluctable du coût d'élimination des déchets non recyclables, l'important pour lui serait que tous les acteurs de la concertation se concentrent sur la question de la réduction de ces volumes.

JHCB ramène la discussion à l'élaboration d'un plan de travail comportant les étapes suivantes :

- Inventaire des actions prioritaires proposées par les citoyens,
- Trier ces actions par grandes familles,
- Déterminer les domaines de compétences pour apporter les solutions idoines,
- Étudier les solutions possibles (1 ou plusieurs),
- Solliciter officiellement les structures pour étudier le problème,
- Présenter au conseil syndical du SICTOM les travaux et préconisation de la commission,
- Suivre les décisions prises et des travaux délégués.

VT souhaite que les conclusions de la démarche conduite à Saint-Agrève puissent s'étendre partout.

BC exprime alors que cette extension devrait être proposée conjointement par les Communautés de communes, le SICTOM et le CVD à l'ensemble des élus concernés côté Haute-Loire. Cela permettrait de faire évoluer une situation figée à une époque par le SICTOM qui craignait un enlisement de son projet et avait obtenu un appui du CG43 conduisant à « ne voir qu'une seule tête ». **MW** confirme ce point de vue en indiquant que le blocage a été le fait de la Haute-Loire où les maires ont été fermement conviés à « serrer les rangs autour du SICTOM ».

JL déclare qu'en Haute-Loire, le SICTOM comme il l'a dit précédemment, attend la concrétisation d'un accord sur le Haut-Vivarais pour proposer la même démarche en Haute-Loire.

JHCB rappelle qu'il a transmis tous les PV à tous les maires mais qu'il n'a même pas eu d'accusé de réception de courtoisie de la part des maires.

JHCB aborde alors la démarche de dépouillement du questionnaire dont il explique en détail les étapes et il présente les sujets à retenir, tels qu'ils sont apparus à la suite d'une réunion tenue le 13 août au cours de laquelle **MW**, **JPB** et **lui-même**, ont vérifié sa technique sur un échantillon de cinquante questionnaires. **JJ** souligne que, pour être sûrs d'être représentatifs, il faudrait compléter par des entretiens avec des habitants tirés au hasard.

Avant de partir, en raison d'une autre obligation, **BC** propose d'intervenir sur le point de l'ordre du jour qui concerne les problématiques de traitement dans la perspective de l'après Villemarché. Il souligne que l'on est dans un domaine très rapidement évolutif et il considère qu'il faut éviter de raisonner d'une part comme si l'on disposait de « vérités absolues » et d'autre part en étant conscients que l'aspect volume a un rôle majeur car il y a de nombreux effets de seuil. Il pense que notre commission n'a pas tous les moyens pour juger la pertinence des solutions. Il recommande donc que l'on aille plutôt chercher les bons éclairages auprès d'organismes tels AMORCE et l'ADEME.

JHCB recentre alors le débat sur le processus décisionnel en souhaitant que celui-ci contribue à réduire les conflits.

MW propose alors que le comité de concertation élabore des propositions à soumettre aux élus qui ont la responsabilité de prendre les décisions. **AC** se demande s'il faut proposer une ou plusieurs solutions techniques au conseil syndical du SICTOM. **MW** pense que l'essentiel se résume à la question du mixage entre l'individuel et le collectif. Il considère que l'attente des habitants est d'être rapidement fixés. Les habitants qui disent qu'ils souhaitent une poubelle individuelle devraient en être rapidement dotés maintenant, de même que ceux qui préfèrent une poubelle collective devraient pouvoir y accéder. Si des communes veulent plus de bacs à accès contrôlés, il propose que celles-ci se les financent.

JPB partage ce point de vue mais insiste pour que l'équipement individuel et l'équipement collectif suive le même rythme car il n'y a pas de priorité à introduire entre les choix des uns et des autres.

JL signale qu'un premier recensement ayant fait apparaître soixante quinze bacs collectifs sur le territoire de la CCHV, le conseil syndical avait refusé d'avaliser un tel nombre. Ce propos déclenche de nombreuses réactions, parmi lesquelles le fait que les autres CC ne voulaient pas « payer pour la CCHV »

(**JJ** est surpris que le conseil syndical du SICTOM traite la CCHV comme des « emm.... » sans avoir fait la même démarche partout).

MW rappelle que, dans la logique de la « charte de la concertation », il ne revient pas à la commission de décider mais uniquement de faire des propositions. Il s'étonne du fait que les questions évoquées en Haute-Ardèche n'aient pas émergé également en Haute-Loire (Il évoque, par exemple, les similitudes entre les centres-villes de Saint-Agrève, Le Chambon-sur-Lignon et Tence ... où le souci de ne pas aligner des poubelles au bord de rues de localités touristiques doit être proche). Il pense que la pression exercée sur les élus pour soutenir le projet du SICTOM et la tradition de discipline des élus de Haute-Loire expliquent cette différence d'expression.

JPB pense qu'il convient de simplifier les questions à se poser et il les résume à deux :

- la commission de concertation a montré qu'une solution unique basée sur des poubelles individuelles n'est pas réaliste partout et un mixage individuel/collectif est indispensable,
- puisque deux modalités techniques sont à déployer, c'est à chaque habitant de choisir ce qu'il souhaite et ce droit au choix doit être reconnu.

MW appuie ce point de vue en insistant sur le fait qu'on ne doit contraindre personne à prendre un bac individuel.

VT est d'accord mais il considère qu'il faut surtout lancer les tests.

MW insiste sur la nécessité que le SICTOM valide ces positions et, si c'était le cas, il donnerait alors son accord pour que la distribution des poubelles individuelles puisse commencer à Saint-Agrève ... en précisant bien qu'après expérience les habitants ayant opté pour un système puissent changer d'option.

JHCB expose toutes les combinaisons de situations concernant les résidents secondaires et il s'ensuit une longue discussion technique sur le recours à des badges prépayés ou post-payés pour les poubelles collectives à accès contrôlés. **MW** insiste pour que le système n'introduise aucune différence de paiement entre ceux qui optent pour l'individuel ou le collectif.

La commission aborde ensuite la question de la diffusion des résultats et **JPB** exprime le souhait qu'on limite le nombre de diffusion de résultats dans un souci de clarté. Il pense donc que l'idéal serait de diffuser en même temps les nouveaux principes proposés par la commission, si le SICTOM les valide, ainsi qu'une synthèse de l'enquête menée auprès des usagers à Saint-Agrève et Rochepaule.

MW propose que la commission prépare une synthèse des propositions à soumettre au vote du conseil syndical du SICTOM. Bien que le CVD ne puisse pas participer au vote, il souhaite (Et les représentants du SICTOM partagent ce point de vue) qu'une petite délégation du CVD puisse exprimer son point de vue lors de cette réunion. Compte-tenu des contraintes calendaires, **MW** propose qu'après le dépouillement des questionnaires et la rédaction d'une synthèse par **JHCB**, la commission se réunisse pour la mise au point des conclusions à transmettre au SICTOM. La date du mercredi 16 octobre a été fixée.

JHCB explique que, comme **AC** et **BC** il s'est mis en recherche d'informations précises sur le sujet du traitement des ordures ménagères, en particulier auprès d'AMORCE qu'**AC** connaît bien. Nul ne conteste cet intérêt (**JJ** l'exprime en disant : «Il n'est pas interdit de recueillir le maximum d'information»), mais l'horaire ne permet pas d'approfondir cet aspect dont le traitement est à reporter à une réunion ultérieure.

JL propose à **JHCB** de se rapprocher de l'ADEME qui possède de nombreux éléments qui peuvent lui servir de réponse.

Ce à quoi **JJ** explique que les bacs jaune ne sont peut-être pas la réponse à tous les problèmes.